



**Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues et
Civilisations**

**ISSN
(E) 2958-2814
(P) 3006-306X**

Volume 4, Numéro 3, Juin 2026

**Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société**

revue.akiri-uao.org



ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Editeur

UFR Communication, Milieu et Société
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :



<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>



<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>



<http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>



<https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>



<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/2958-2814>



<https://www.ajol.info/index.php/akiri>



[https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-\(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations\)/2360](https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360)



<https://oaji.net/journal-detail.html?number=14071>

Impact factor : SJIF 2026 : 7.620

ISSN-L: 2958-2814

ISSN-P: 3006-306X

REVUE ELECTRONIQUE

AKIRI

Revue Scientifique des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations

E-ISSN 2958-2814 (Online ou en Ligne)

I-ISSN 3006-306X (Print ou imprimé)

Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob

Directeur de publication : MAMADOU Bamba

Rédacteur en chef : KONE Kiyali

Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

TOPPE Eckra Lath, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

M'BRA Kouakou Désiré, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

ISSN-L: 2958-2814

ISSN-P: 3006-306X

Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
 GOMA-THETHET Roal, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,
 SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
 ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny
 DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

Comité de rédaction

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 KONÉ Kiyali, Maître-Assistant, Histoire, Université Péléforo Gon Coulibaly
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférences, Philosophie, Université Alassane Ouattara
 OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara
 MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 TOPPE Eckra Lath, Professeur titulaire, Etudes Germaniques, Université Alassane Ouattara,
 ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny,
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara
 SIDIBÉ Moussa, Maître de Conférences, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara
 ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara
 KAZON Diescieu Aubin Sylvere, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny
 MEITÉ Ben Soualiouo, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny
 BALDÉ Yoro Mamadou, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
 MAWA Miraille-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

Contacts

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

Indexations internationales :

Auré HAL : <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mir@bel : <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

Sjifactor: <http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

ORCID: <https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

AJOL: <https://www.ajol.info/index.php/akiri>

IPIndexing: [https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-\(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations\)/2360](https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360)

OAJI: <http://oaji.net/journal-detail.html?number=14071>

Impact factor: SJIF 2026: 7.620

ISSN-L: 2958-2814

ISSN-P: 3006-306X

PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

AKIRI est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI

La revue **AKIRI** n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. - 2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparaît en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzokru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Les articles sont la propriété de la revue.

SOMMAIRE

LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS

Anglais

1. **The Utopias of Toni Morrison's Paradise**
SORO Dolourou..... 1-11
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.1>
2. **Abjection and Desire: A Feminist Reading of Sarah Kane's Phaedra's Love and Eugene O'Neill's Mourning Becomes Electra**
Wandja Fatoumata TUO & Ouana Alassane SEKONGO..... 12-24
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.2>
3. **Émergence du sujet féminin et esthétique de l'oralité dans Their Eyes Were Watching God de Zora Neale Hurston**
Zié Bi Golé Eugène KOFFI & Bi Zoh Elisée GOLE..... 25-37
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.3>
4. **Black Renaissance and Baraka's Legacy**
Yao Katamatou Kouma..... 38-53
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.4>
5. **Influence des facteurs sociodidactiques sur l'enseignement et l'apprentissage de l'anglais : cas du lycée Soundjata Keïta**
Yacouba Boubacar TOURE..... 54-66
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.5>
6. **Remote sensing monitoring and assessment of oil pollution from 2015 to 2020 in the Gulf of Guinea: The case of the two Congos and the Cabinda region (Angola)**
Marius MASSALA MBINDZOUKOU..... 67-81
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.6>

Études hispaniques

7. **El "muro de la vergüenza" en Chambacú, corral de negros de Manuel Zapata Olivella: entre opresión y expresión de la libertad**
Bonzallé Hervé SAKOUM..... 82-94
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.7>

Lettres Modernes

8. **Le fragmentaire : les modalités d'un mécanisme dramaturgique du théâtre d'Aristide Tarnagda**
Kan Mathieu KOUASSI 95-109
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.8>
9. **Poétique de la migration et reconfiguration postcoloniale du roman africain francophone chez Maurice Bandaman**
Kagnon Brahim SANOGO..... 110-124
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.9>

- 10. Migration et développement local dans le roman africain francophone**
Koudougou Frédéric KONTOGOM..... 125-138
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.10>
- 11. Écrire, créer et diffuser le théâtre de commande d'intervention sociale**
ZAGRÉ Issa..... 139-154
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.11>
- 12. Le sacré au risque de la déconstruction ou le discours de la
« désédéification » dans galerie infernale de Jean-Marie Adiaffi**
Zana Karim SORO..... 155-168
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.12>
- 13. La pratique stylistique à l'œuvre dans « larmes en pleurs »,
extrait de la mère rouge de C. Marshall Kissy**
Aby Emmanuel AKADJÉ..... 169-182
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.13>
- 14. Quête de l'altérité et dialogue interculturel dans l'attentat
de Yasmina Khadra : se réconcilier au-delà des extrêmes
et des frontières identitaires ?**
Mamadou KONATE..... 183-196
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.14>

COMMUNICATION, SCIENCE DU LANGAGE, ARTS ET ARCHITECTURE

Sciences du langage et de la communication

- 15. Essai de sémantique des mots onomatopéiques et idéophoniques**
Koffi Joël KOUAKOU & Koffi Yéboua Vincent KOUASSI 197-210
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.15>
- 16. Les difficultés des situations de transfert en activités de langage
et lecture à l'école élémentaire**
Oumar DIA..... 211-231
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.16>
- 17. Débats citoyens et vie sociopolitique en Côte d'Ivoire
à l'ère du numérique**
Konan Zagoh Martial YAO & Olive-Martial Kokoi ASSEU 232-248
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.17>

Architecture & urbanisme

- 18. Planifier, aménager et bâtir des « villes en mouvements » au Sahel :
cas de la ville moyenne de Pouytenga au Burkina Faso**
Pougwendé Léandre GUIGMA..... 249-273
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.18>

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Histoire

19. **Relire Cheikh Anta Diop : pour une critique historiographique de son assimilation à l'afrocentrisme**
Yves Victor NGONO..... 274-295
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.19>
20. **L'immigration libano-syrienne en AOF : des abords des Rivières du Sud à la constitution d'une diaspora robuste (XIX^e-XX^e siècles)**
Abdou Karim TANDJIGORA..... 296-316
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.20>
21. **L'histoire des Oubi, un peuple de l'ouest ivoirien peu connu, des origines à la période coloniale**
TOURE Tiegbe & GNETO Gbakre Jean-Patrice..... 317-330
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.21>
22. **Les arts plastiques contemporains burkinabè entre défis et survie**
Hyacinthe SANDWIDI, Adama TOURÉ & Patrick KABRÉ..... 331-348
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.22>
23. **Engagement des associations musulmanes dans la promotion du don de sang au Burkina Faso (1997-2025)**
Aboubakar Sidiki SEGDA & Adama KABORE..... 349-365
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.23>
24. **Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) au Mozambique et en Côte d'Ivoire : une approche des mobilités post-conflit**
KOUASSI Tehua Maizan & KOUASSI Noël Zouzou..... 366-384
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.24>
25. **Les « choses-dieux » chez les peuples de l'Est du Cameroun : matérialité du sacré et ontologies religieuses**
Jeannette Sylvie PILO ATTA..... 385-405
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.25>
26. **La musique traditionnelle au Burkina Faso à l'épreuve des dynamiques sociales : cas de la musique des Lyèla de la Province du Sanguié**
Emmanuel BAYALA & Jean Célestin KY..... 406-420
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.26>
27. **La diplomatie culturelle de la Côte d'Ivoire (1959-2021) : genèse, recompositions et enjeux d'un soft power africain**
Amenan Félicité Nadège DJAHA & Bakary TRAORÉ..... 421-440
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.27>
28. **L'impact de la présence de l'école occidentale sur les institutions de formation traditionnelles chez les Djimini, 1903-1960**
Drissa COULIBALY..... 441-453
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.28>

- 29. Les confréries religieuses au Sénégal : un facteur de solidarité et de cohésion sociale**
Sadibou SEYDI..... 454-467
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.29>
- 30. L'État dans la gestion du hadj et du pèlerinage chrétien en Côte d'Ivoire**
Fatoumata BAMBA & Kiyali KONE..... 468-481
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.30>

Géographie

- 31. De l'eau impure à l'eau potable à Legaïn/Lallé dans la région du Mayo-Kebbi-Est au sud-ouest du Tchad**
BAYANG Sirbéle..... 482-495
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.31>
- 32. Analyse de l'engagement des populations dans la gestion des déchets plastiques sur les plages de la ville de Sassandra (Côte d'Ivoire)**
Youto Elodie Ama DOUBA..... 496-513
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.32>
- 33. Le marketing territorial, nouveau levier du développement territorial du département de Rufisque (Dakar/Sénégal)**
Moussa TAMBA, Abdourahmane Mbade SÈNE & Oumar SALL 514-530
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.33>
- 34. Évaluation des géopotentialités du département de Vavoua en faveur de la culture de l'anacarde à partir des SIG et l'analyse multicritère (AMC)**
Kopeh Jean-Louis ASSI..... 531-548
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.34>
- 35. La filière manioc : un levier d'autonomisation des femmes rurales dans la sous-préfecture de Djebonoua**
N'guessan Pascal KONAN, Watagaman Paul YEO,
Koffi Landry DIBY & Dhédé Paul Éric KOUAMÉ..... 549-564
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.35>
- 36. Filières d'approvisionnement et stratégies commerciales des produits alimentaires dans les marchés urbains de Ziguinchor (Sénégal)**
Yaya DIALLO, Djiby SOW, Sécou Omar DIEDHIOU & Oumar SY..... 565-582
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.36>
- 37. Perception des populations sur l'usage des passerelles piétonnes dans la ville de Bamako (Mali)**
Charles SAMAKE..... 583-598
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.37>
- 38. Récurrence des inondations à Bamako, impacts de l'aménagement de Diafaranako**
Adama SISSOKO & Moussa Mady KEITA..... 599-614
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.38>

- 39. La province gabonaise de la Nyanga comme espace-frontière :
logiques sociospatiales et mécanismes de la circulation des stupéfiants**
Poliny NDONG BEKA II & Joa-Méline MAGANGA BOUSSOUGOU..... 615-635
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.39>
- 40. Diagnostic de la gestion foncière dans le périurbain de Bouaké
(Centre Côte d'Ivoire)**
Konan Norbert Koffi..... 636-653
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.40>
- 41. Impacts de la qualité de l'eau sur la santé des ménages à Koro, Mali**
Abdoulaye TOGO & Abdou BALLO..... 654-668
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.41>
- 42. Scolarisation au primaire dans la région du Gontougo
au nord-est de la Côte d'Ivoire : déterminants et
perspectives pour une scolarisation durable**
Kouadio Franck Olivier YAO, Tozan ZAH Bi & Ané Landry TANO..... 669-685
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.42>
- 43. Les marchés périphériques dans la connection de l'hinterland
agricole et la métropole Yaoundé**
Fridolin Brice Nicolas ATEKOA MBARGA..... 686-702
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.43>
- 44. Variabilité climatique et environnementale et incidence des infections
paludéennes en milieu urbain sahélien : cas des districts de sante
de Maroua (Extrême-nord, Cameroun)**
Daniel Valérie BASKA TOUSSIA, Maurice NDIKWE DOURWE &
François GONGA..... 702-720
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.44>
- 45. Le programme de « villagisation » dans l'Unité-SOCAPALM d'Eseka,
au Cameroun : Dynamiques des acteurs, pratiques socio-spatiales
et effets induits**
MBOUHNOUM Philippe Alexandre Emmanuel & NDJOGUI Thomas-Eric 721-742
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.45>
- 46. Défis et perspectives de formation des femmes dans les instituts
éducatifs du Département de Botro (Côte d'Ivoire)**
Maxime YAPI..... 743-757
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.46>
- 47. Polarisation urbaine des nuisances environnementales.
Les bruits et les odeurs dans le Grand-Libreville (Gabon)**
Jean-Kevin Aimé TSIBA..... 758-779
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.47>
- 48. Vulnérabilité des quartiers urbains face aux risques d'érosion
à Dikodougou (Côte d'Ivoire)**
SORO Seydou Kadodjomon..... 780-792
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.48>

- 49. The Bororo community: From the Decline of Pastoralism to the Challenges of Socio-economic Reintegration**
Sylvain TCHAGUI & Umaru HASSAN BUBA..... 793-809
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.49>
- 50. Activités artisanales et crise de l'assainissement urbain à Dimbokro (Centre de la Côte d'Ivoire)**
N'guessan Arsène KOUADIO & Akissi Ketsia KOIDJO..... 810-825
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.50>
- Philosophie**
- 51. La crise identitaire et l'apport de solution cartésienne pour la valorisation du droit humanitaire**
Kouassi Luc N'GOTTA..... 826-842
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.51>
- 52. Gouvernance des ressources naturelles et conflits intercommunautaires au Tchad : cas des conflits agriculteurs-éleveurs dans la sous-préfecture de Bologo/Tandjile-ouest**
OLAME HOUMINA Patrice..... 843-860
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.52>
- 53. Penser l'IA comme science auxiliaire en médecine avec Claude Bernard**
Tiasvi Yao Raoul AGBAVON..... 861-873
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.53>
- 54. La politique de l'équilibre régional au Cameroun : peut-on sortir de la controverse ?**
Gilbert Hippolyte MBENDA TOUM..... 874-892
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.54>
- 55. Parole de l'Être comme authenticité ek-sistentielle du Da-sein**
Yao Wilfried N'GUESSAN..... 893-910
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.55>
- 56. Travail, identité et reconnaissance dans la société de l'automatisation**
Bi Naga Landry BOTTY..... 911-918
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.56>
- 57. Orpaillage artisanal et migrations en Afrique : entre quête existentielle, crise écologique et exigence écosophique**
Méfègbé MÉITÉ..... 919-932
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.57>
- 58. Hobbes et les crises foncières en Afrique : cas de la Côte d'Ivoire**
Kouadio Louis N'GUESSAN..... 933-948
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.58>
- 59. De l'évidence à la pluralité : l'avènement des géométries non-euclidiennes comme rupture épistémologique**
Moctarou BALDÉ..... 949-961
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.59>

- 60. Architecture et urbanisme de l'Égypte pharaonique :
modèles du développement durable pour la Côte d'Ivoire**
Konan Lazard KOUADIO..... 962-977
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.60>
- 61. La liberté de philosopher à l'épreuve de la religion :
l'exemple de Fichte et Forber**
Julien YABRE..... 978-991
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.61>
- Anthropologie et sociologie**
- 62. Conservation of vegetated green spaces in the municipality
of Ouagadougou by 2050**
Roséline KAMBOULÉ, Pounyala Awa OUOBA &
Kpemame DJANKARI..... 992-1005
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.62>
- 63. Analyse du fonctionnement des structures socio-éducatives
en mode décentralisé dans le cercle de Bougouni/Mali**
Youssef Kolon COULIBALY..... 1006-1020
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.63>
- 64. Usages sociaux des MILDA et bien-être des populations dans les
communautés rurales de côte d'ivoire : cas des populations de Djébonoua**
Kouakou Luc N'GOTTA & Koffi Dermane KOUAKOU..... 1021-1031
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.64>
- 65. « Travail des enfants dans le transport routier à Daloa :
cas des minibus » Centre-ouest Côte d'Ivoire**
Nawan Issouf OUATTARA & Issiaka KONE 1032-1047
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.65>
- 66. Propagation des discours haineux et éducation aux médias :
Responsabilité individuelle face au tribalisme et à
la cohésion sociale au Cameroun**
Paulette Mappi Dzukou..... 1048-1074
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.66>
- 67. L'accès par l'exception : Modélisation du processus de sécurisation
foncière des femmes en milieu rural ivoirien**
Walo Monique GRAH Epouse SARAKA..... 1075-1092
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.67>
- 68. Gouvernance informelle et expérience des usagers
face à l'absentéisme administratif dans le Gbêkê**
Zanga Aboudramane TOURÉ..... 1093-1107
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.68>
- 69. Savoirs endogènes, techniques innovantes et gestion des pathologies
du cacao : cas de Téapleu (ouest de la Côte d'Ivoire)**
Siaky Motihé KAMARA..... 1108-1125
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.69>

- 70. Assainissement productif et développement rural : analyse sociologique des enjeux économiques et environnementaux à Bouaflé**
 Jeannine Tchely GAUZE & YAPI Ellélé Aimé Marius..... 1126-1138
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.70>
- 71. Réseaux relationnels et recours maternels aux soins des enfants malnutris à Bouna (Côte d'Ivoire)**
 Kouassi Serge KOUADIO & Aka N'zi Jean-Vincent KOUA..... 1139-1151
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.71>
- 72. Violences sexuelles en Centrafrique : disparités sanitaires territoriales et résilience des survivantes**
 Kassanabin Diakaridia Frédéric SILUE & Aka N'zi Jean-Vincent KOUA...1152-1162
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.72>
- 73. Résistances et adaptations en contexte précaire : logiques de l'auto-emploi des jeunes conducteurs de taxis-motos à Bangui**
 Hyacinthe Anicet BEKPA..... 1163-1179
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.73>

Psychologie

- 74. Épisodes suicidaires en milieu universitaire : causes motivationnelles et stratégies de résilience chez un échantillon de huit étudiants de l'Université Félix Houphouët-Boigny**
 Kinanya Donatien TOURE, BA Néné TRAORE,
 KONE née YEO Lokotianwa Sali & Grace Daniella AMAKON..... 1180-1201
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.74>

Criminologie

- 75. Enjeux de pouvoir et Gestion de risques miniers dans la carrière de Kalukuluku, à Lubumbashi**
 MULUNDA TSHIEYA Lucien..... 1202-1217
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.75>

Science de l'éducation

- 76. Manifestations de la pédagogie active dans les pratiques ordinaires des enseignants en classe de géographie**
 Mamadou THIARE & Ismaila MBODJI..... 1218-1236
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.76>
- 77. Jeux sérieux et humanité numérique : Vers une éducation contextualisée en Afrique**
 THIAM Aboubekr, MAIGA Alhoudourou,
 DIOP Alassane & HOTTE Richard..... 1237-1252
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.77>
- 78. Les obstacles de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel au Tchad »**
 Ali Moussa & Ousmane Hassane Ousmane..... 1253-1270
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.78>

- 79. Approche inclusive et différenciation pédagogique pour les apprenants de l'école primaire burkinabè présentant un bégaiement**
Dasmané MOGMENGA, Oumou DIALLO &
Wenkuuni Désiré POUDIOUGO..... 1271-1284
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.79>

Sciences juridiques et politiques

- 80. Les dynamiques des migrations climatiques en Afrique**
Saad CHAFIK..... 1285-1303
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.80>

Propagation des discours haineux et éducation aux médias : Responsabilité individuelle face au tribalisme et à la cohésion sociale au Cameroun

Paulette Mappi Dzukou

*Département de sociologie,
Université de Ngaoundéré (Cameroun),
<https://orcid.org/0009-0002-1346-7104>
Email : lisepaulette@yahoo.fr*

Date de soumission : 15-05-2026

Date de publication : 30-06-2026

Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.66>

Résumé

L'objectif de cette recherche est de montrer, au-delà de la sphère politique, que les discours haineux notamment l'incitation au tribalisme, ont des effets négatifs sur la cohésion sociale au Cameroun. En effet, dans la société contemporaine marquée par la numérisation de l'espace public, les dérives individuelles du langage participent à la montée de la haine et de la fragmentation de la société. Comment les médias sociaux sont-ils devenus des terrains fertiles et propices à la haine ? Les théories des mobilisations numériques, du tribalisme et de la responsabilité individuelle ont été mobilisées pour comprendre le phénomène. L'approche qualitative via l'analyse de contenu a permis de donner la parole à 18 enquêtés des deux sexes, scolarisés, âgés de 27 à 60 ans. Des entretiens individuels et semi-directifs ont été menés avec des individus de groupes ethniques (bamiléké, bété, haoussa...) et religieux (chrétien, musulman...) différents de la ville de Ngaoundéré. L'observation de 5 émissions radio/téles et de 53 publications sur les réseaux sociaux ont été faites dans le but de saisir les motivations des acteurs, leurs stratégies mises en œuvre et les répercussions sur le vivre ensemble. Les résultats montrent que pour se maintenir au pouvoir, le politique incite parfois les populations à la haine, au tribalisme, à la radicalisation des opinions et au favoritisme ; ce qui induit la méfiance, les tensions sociales et des conflits entre différentes communautés.

Mots clés : Propagation, discours haineux, responsabilité individuelle, tribalisme, cohésion sociale.

The Spread of Hate Speech and Media Literacy: Individual Responsibility in the Face of Tribalism and Social Cohesion in Cameroon

Abstract

The objective of this study is to demonstrate that, beyond the strictly political sphere, hate speech, particularly discourse inciting tribalism, significantly undermines social cohesion in Cameroon. In a contemporary society increasingly shaped by the digitalization of the public sphere, individual linguistic deviance and online communicative practices contribute to the proliferation of hatred, identity-based stigmatization and the progressive fragmentation of the social fabric. In this context, how have social media platforms evolved into fertile spaces for the circulation and normalization of hate discourse? To better understand this phenomenon, this research draws on theories of digital mobilization, tribalism, and individual responsibility. A qualitative methodological approach based on content analysis was adopted. The study involved 18 educated participants of both genders, aged between 27 and 60 years. Semi-structured individual interviews were conducted with respondents from diverse ethnic groups (Bamileké, Beti, Hausa, etc.) and religious communities (Christian,

Muslim, etc.) living in Ngaoundéré. Five radio and television programs, alongside 53 social media publications, were observed and analyzed in order to examine the actors' motivations, the discursive strategies deployed, and their implications for social coexistence and intercommunal relations. The findings reveal that political actors, in their quest for the preservation of power, at times instrumentalize hate discourse by encouraging tribalism, ideological polarization, radicalization of opinions, and systems of favoritism. Such discursive practices generate hostile, malicious, and sometimes violent reactions, thereby fostering mistrust, exacerbating social tensions, and increasing the risk of intercommunity conflict. Ultimately, these dynamics weaken the foundations of peaceful coexistence and national social cohesion.

Keywords: Dissemination, hate speech, individual responsibility, tribalism, social cohesion.

Introduction

La liberté d'expression au Cameroun est un droit fondamental qui permet à tout individu de dire tout haut ce qu'il pense à travers les réseaux sociaux, la télévision, les journaux et la radio dans le strict respect de la loi. En effet, c'est le droit de recevoir et de communiquer des informations sans ingérence des autorités publiques. Ce droit est la clé de voûte de l'épanouissement et de l'autonomisation des individus. La liberté ne comprend pas seulement le droit de chacun d'exprimer sa pensée, ses idées, ses croyances, mais également le droit à être informé et à pouvoir diffuser des informations. Elle se développe aujourd'hui grâce aux réseaux sociaux sur lesquels il est facile de s'exprimer librement et de faire-part sans heurt de son opinion. Les blogs sont aussi un bon moyen d'expression où chaque individu peut poster photos, commentaires et donner son avis sur n'importe quel sujet. Même si les réseaux sociaux contribuent à diffuser la démocratie à travers la liberté d'expression, ils sont un terrain propice pour certains groupes qui les utilisent dans le but de promouvoir leur cause en répandant des appels à la haine (Tsisis, 2001).

L'un des risques de la liberté d'expression est l'incitation à la haine, au racisme ou à la discrimination. La liberté d'expression en ligne est encadrée par plusieurs lois, notamment la charte de la communication de 2023 et le code pénal, qui sanctionnent les abus. Des textes et loi 2023/009, réforme du code pénal tentent de réguler l'espace numérique face à la haine et aux atteintes à la vie privée. Tandis que l'article 24 punit les propos haineux ou l'incitation à la violence basée sur l'origine tribale ou ethnique, l'article 112 (alinéa 2) sanctionne la diffamation envers des groupes (race, région, religion) avec emprisonnement et amendes ; ceci dans le but de réguler les relations humaines et de maintenir la cohésion sociale. De même, la loi n°90-615 du 13 juillet 1990 protège les individus contre tout acte raciste, antisémite ou xénophobe et mentionne que les limites sont dépassées à partir du moment où

un propos raciste incite à la haine. Elle permet une certaine liberté d'expression, de tolérance et n'accepte pas la discrimination.

La liberté d'expression ne permet pas d'ébranler l'honneur et la vie privée des individus. Elle n'est pas autorisée à salir la dignité et la réputation d'autrui puisqu'il n'est pas permis de dire tout et n'importe quoi pour autant. En effet, les propos qui portent atteinte à la dignité humaine ne peuvent en aucun cas être protégés par la liberté d'expression (L. Mugglin et al., 2022). Celle-ci protège l'expression d'idées, même choquante mais, qui ne s'étend pas aux discours haineux qui sont considérés comme une limite à la liberté d'expression, pouvant être restreints et réprimés pénalement par la loi n°2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la cybersécurité et la cybercriminalité au Cameroun. Cependant, le principe général de la liberté d'expression est limité par différentes lois et le code pénal condamne la diffamation, la calomnie, la divulgation méchante, la dénonciation calomnieuse, les injures et les outrages. Il convient de signaler que l'émission et la diffusion des messages sont encadrées par la législation camerounaise. En effet, le code pénal a régi des normes et des sanctions autour des discours de haine et des incitations à la violence en raison de l'appartenance tribale ou ethnique. Des peines d'emprisonnement et des amendes sont prévues par l'article 346 modifié par la loi 2019, qui stipule que :

Est puni d'un emprisonnement d'un à deux ans et d'une amende de trois cent mille à trois millions de francs CFA celui qui, par quelque moyen que ce soit, tient de discours de haine ou procède à des incitations à la violence contre des personnes en raison de leur appartenance tribale ou ethnique.

L'UNESCO (2024) s'attaque aux discours haineux en ligne par l'éducation, la liberté d'expression et les droits de l'Homme en développant des politiques, en formant des éducateurs et en reconnaissant l'importance de l'éducation aux médias. Pour l'UNESCO, les discours de haine sont « tout type de communication d'expression écrite ou orale, de comportements, constituant une atteinte ou utilisant un langage péjoratif ou discriminatoire à l'égard d'une personne ou d'un groupe en raison de leur identité, en d'autres termes, de leurs appartenance religieuse, origine ethnique, nationalité, race, ascendance, genre ou d'autres facteurs constitutifs de l'identité »¹. En effet, les propos haineux illustrés par des images, des caricatures, des objets, des gestes et des symboles appellent implicitement ou explicitement à des discriminations, des paroles malveillantes, des menaces symboliques et des agressions physiques. Ceci pour éviter la désinformation, l'extrémisme en ligne afin de réduire les

¹ Unesco 2024, « Lutte contre les discours de haine », 222^e session du conseil exécutif, 1-16 octobre 2025, <https://www.unesco.org>

tensions sociales, idéologiques, politiques ou religieuses et encourager la tolérance, l'inclusion et la diversité.

La réputation d'une personne ou d'un groupe peut par exemple être ternie par diffamation si, l'on diffuse une image prohibée ou par calomnie et si l'information que l'on rapporte n'est pas véridique, dans le but de donner une mauvaise image de la personne au public. Il faut également distinguer l'injure de la diffamation² car, celle-ci « désigne toute invective, toute insulte grave et intentionnelle » (S. Hoebeke et B. Mouffe, 2005 : 394) mais dont l'acte commis n'est pas défini clairement. À l'inverse, l'injure est déterminée formellement selon le contexte dans lequel elle a été prononcée, la personne visée et le propos en question. Elle est analysée en fonction du contexte, de l'identité de l'auteur, de celle de la victime, du type ou du message sur les réseaux sociaux. P. Lévy (2002 : 59) note à cet effet que :

L'opinion publique se forgera de plus en plus dans des listes de discussions, forum, chat room, réseaux de sites web interconnectés (...) L'expansion de l'Internet est portée par une vague de fond dont on n'a pas fini de mesurer l'ampleur et la force : la libération de la parole (...) Le nouveau médium est donc particulièrement favorable à un dépassement de l'espace public classique.

La haine est une émotion qui peut être éphémère ou constante et peut durer dans le temps. En effet, un discours injurieux vise un groupe ou un individu sur la base de caractéristiques intrinsèques pouvant menacer la paix sociale. Aujourd'hui, l'impact grandissant des réseaux sociaux tels que Facebook, WhatsApp, YouTube et les blogs sur l'évolution des sociétés de l'information et de la communication, apparaît de manière évidente. Les jeunes sont confrontés, dès leur plus jeune âge, à l'utilisation d'Internet, des Smartphones et d'autres outils numériques et absorbent une quantité impressionnante d'informations via les réseaux sociaux. Dans le monde, les réseaux sociaux peuvent susciter certaines réticences du fait de leur dimension de nouvel espace public échappant aux autorités publiques. Dans ce cadre, le Cameroun a cherché à instaurer un arsenal pour surveiller, limiter et censurer toute expression qui pourrait déranger puisque : « l'exercice de la liberté d'expression est la marque de la vitalité d'une démocratie » (H. Oberdorff et J. Robert, 2010). Le principe de cette liberté d'expression ne peut pas être absolu et peut subir certaines restrictions considérées comme nécessaires dans une société démocratique afin de protéger d'autres valeurs jugées tout aussi indispensables, telles que la réputation d'autrui, la présomption d'innocence ou la vie privée des personnes (C. Nouët, 2022).

² Articles 305 et 307 alinéas 1 du nouveau Code pénal camerounais.

Ainsi, la liberté d'expression numérique se transforme parfois en un redoutable instrument de répression et de comportements déviants. Ce qui explique le dilemme entre la nécessaire répression pénale et le respect de la liberté d'expression (B. Nicaud, 2023). En effet, les réseaux sociaux, tels que Facebook, TikTok ou Instagram permettent de faciliter toutes les dérives qui portent atteintes aux droits, à l'image et à la vie privée des individus. Quel que soit le motif : vengeance, harcèlement, escroquerie, la liberté d'expression devrait avoir des limites. Le problème a toujours été de fixer des limites à ne pas franchir dans l'exercice de cette autonomie. L'évolution de la société et des moyens d'expression pose donc la question de la responsabilité des individus qui ne mesurent pas toujours le poids et les conséquences de ce qu'ils peuvent dire ou faire face à cette grande liberté qui s'ouvre à eux via le numérique (W. Benedek et M. Kettemann, 2014). Malgré les mesures préventives et de protection contre les abus et les contenus illicites ; les lois et les sanctions pour encadrer les discours haineux et encourager la responsabilité des utilisateurs des réseaux sociaux face à la diffamation, aux injures et à la désinformation, nous constatons que des dérives sont permises par le droit à la liberté d'expression. Des comportements malveillants, hostiles et violents induisant méfiance, tensions sociales et conflits entre différentes communautés sont perceptibles et ont une influence significative sur la dignité de la personne humaine.

1. Théories de la recherche

1.1. Théorie des mobilisations numériques

L'espace public est un lieu de délibération rationnelle régulé par des normes de discussion. La théorie de mobilisations numériques analyse les mouvements sociaux et montre comment l'espace public en réseau devient un lieu de mobilisation, de conflit et de radicalisation possible des discours. En 2012, M. Castells analyse les mobilisations numériques comme des mouvements sociaux nés, organisés et diffusés dans ce qu'il appelle espace public en réseau. Le choix de la théorie des mobilisations numériques est déterminant pour cette recherche parce qu'il montrera que les médias sociaux comme la télévision, la radio, les journaux et les réseaux sociaux (Facebook, WhatsApp et YouTube) sont des espaces de prise de parole citoyenne, des outils de coordination collective et des arènes de contestation politique et identitaire. Il sera question de montrer que les individus produisent et diffusent eux-mêmes les informations, parfois sans médiation institutionnelle. Des émotions de haine, de stigmatisation et d'injustice peuvent accélérer leur diffusion rapide. Cette mobilisation commence en ligne et se prolonge souvent dans la rue en reconfigurant ainsi l'action collective.

1.2. Théorie du tribalisme

La théorie du tribalisme analyse le repli identitaire et l'organisation sociale autour de l'appartenance ethnique. C'est une forme d'organisation sociale structurée autour de l'identité tribale. Pour H. Tajfel et J. Turner (1979), ce qui détermine les relations, ce sont les catégories auxquelles appartiennent les individus. Cette approche s'inscrit dans la perspective de l'étude des conflits en postulant que la catégorisation en deux groupes distincts favorise la discrimination à l'encontre de l'exogroupe dans le but de différencier son groupe. Elle repose sur des principes tels que la conscience d'appartenir à un groupe, l'évaluation de soi en fonction du groupe et les changements opérés. En effet, l'estime de soi passe par l'appartenance à un groupe social valorisé par soi, même si le groupe ne donne pas toujours une image positive.

Dans cette étude, les réseaux sociaux deviennent un espace de lutte pour la reconnaissance. Ils ont une place déterminante dans la reconfiguration et la formation des communautés affinitaires. Ils favorisent la construction d'un « nous » valorisé face à un « eux » dévalorisé en facilitant la mise en place et la visibilité des appartenances. Ici, la comparaison est permanente et l'identité sociale devient tribale, rigide et émotionnelle. L'attaque de l'autre permet une revalorisation symbolique de soi et le déficit de reconnaissance se perçoit par le mépris, la stigmatisation et les incivilités. De plus, la haine par le billet des réseaux sociaux renforce la cohésion intra-groupe, la radicalisation identitaire et peut être une réaction à un sentiment d'exclusion sociale. Cette dernière est perçue par un favoritisme interne et des discriminations externes, d'où le tribalisme. L. Sylla (1981 : 311) pense aussi que le tribalisme est : « une stratégie utilisée par différents acteurs politiques dans les Etats marqués par le pluralisme ethnique et par le système monopartite ou, au-delà même du monopartisme, par une concentration de plus en plus croissante du pouvoir ». Ainsi, le tribalisme en ligne est une forme d'organisation sociale fondée sur l'appartenance à des groupes restreints, caractérisés par une forte cohésion interne et une opposition marquée à des groupes extérieurs. Il n'est plus seulement structuré par des liens traditionnels, de famille, de clan ou territoire, mais aussi par des affinités symboliques, des accords culturels et émotionnels.

1.3. Théorie de la responsabilité individuelle dans l'espace public

Cette approche théorique stipule que la cohésion sociale repose sur des citoyens capables de participer de manière responsable à la formation et à s'engager dans des interactions communicationnelles fondées sur la rationalité, la sincérité et la reconnaissance mutuelle. Pour J. Habermas (1992), la cohésion sociale dans les sociétés contemporaines ne repose plus

sur la tradition ou l'homogénéité culturelle, mais sur la communication et la participation de tous à l'espace public. Ceci se perçoit par le niveau d'inclusion des groupes sociaux sur la scène, la qualité des publications en ligne, le respect des normes et la possibilité de contradiction de réponse. Il s'agira pour nous de montrer qu'en raison d'un ensemble de facteurs structurels comme l'instrumentalisation et la crise de l'autorité, les réseaux sociaux sont devenus un espace public propice à la haine. Pourtant, ils sont des terrains de socialisation continue où les individus devraient intégrer des normes et des valeurs propices à leur intégration sociale. D'où la prise de conscience des rôles dans la circulation des discours et l'appel à la responsabilité individuelle dans le but de créer des conditions favorables. Une autodiscipline citoyenne passe par la responsabilité de production, de diffusion et de réception. L'éducation aux médias sociaux, combinée à une responsabilité individuelle est un outil de prévention contre la fragmentation sociale parce qu'elle permettra de mesurer la portée de ses propos, de contrôler des réactions émotionnelles et de ne point permettre de relayer des contenus haineux.

2. Matériels et méthode

2.1. Techniques de collecte des données

Le recours à la méthode qualitative via l'analyse de contenu se justifie par le fait que le sujet met en exergue les représentations sociales, les perceptions, des expériences vécues et des significations que les individus attribuent aux discours en ligne. En effet, l'utilisation de l'observation permet de voir et d'analyser les discours haineux tels qu'ils se manifestent sur la scène publique, indépendamment des déclarations des enquêtés. Les publications, les commentaires et les échanges en ligne contribuent à identifier les types de discours haineux, les modes de propagation des contenus ainsi que les réactions et les interactions des individus. Ainsi, l'observation de 5 émissions radio et télés (Droit de réponse sur Équinoxe tv, Actualité hebdo sur la Crtv, Carte de promesse sur Vision 4, Débrief de l'actu sur Canal 2 et Digital business Africa dit actualité des TIC) et de 53 publications sur les réseaux sociaux ont été faites dans le but de saisir les motivations des acteurs, leurs stratégies et les répercussions sur le vivre ensemble.

De plus, le recours aux entretiens semi-directifs a permis de recueillir des récits détaillés sur la manière dont les intervenants perçoivent les discours haineux, y réagissent et mobilisent ou non les compétences acquises en éducation aux médias. Cette technique de recherche favorise la liberté d'expression des informateurs tout en orientant les échanges autour des thèmes centraux de la recherche. Ainsi, des entretiens ont été menés auprès de 18 individus des deux

sexes, scolarisés, âgés de 27 à 60 ans et de groupes ethniques différents (soit 7 bamiléks, 6 bétis, 2 bassas, 3 haoussas), de religions différentes (chrétien, musulman) de la ville de Ngaoundéré. Ceci dans le but d'analyser les dynamiques sociales et les interactions qui structurent le comportement des intervenants.

2.2. Analyse des données qualitatives

L'analyse thématique permettra d'identifier, de classer et d'interpréter les propos récurrents des enquêtés issus des observations, des entretiens et des contenus observés en ligne. Des images et des publications seront interprétées et analysées. L'interprétation des données liées aux réactions des utilisateurs, aux stratégies et aux effets sur les individus permet de structurer les données empiriques et de dégager des tendances significatives sans dénaturer les propos recueillis.

3. Résultats et discussion

3.1. Caractéristiques des médias sociaux favorisant la diffusion

3.1.1. Instantanéité et viralité des contenus

Les plates formes numériques facilitent la diffusion rapide et massive des contenus contrairement aux médias traditionnels tels que la radio, la télévision et la presse écrite. Avec l'accessibilité aux outils numériques, chacun peut devenir acteur de diffusion de l'information. La portée de l'information est immensément élargie aujourd'hui car, elle touche un nombre de personnes illimité dans différents fuseaux horaires puisque l'information se propage bien au-delà des frontières physiques et géographiques. En effet, la rapidité de la diffusion et de la réception de l'information se justifie par les algorithmes à travers l'émotion et le clic immédiat « j'aime ». La vitesse de propagation des contenus favorise les réactions collectives (L. Marguet, 2023). Les réseaux sociaux permettent de transmettre, de traiter et d'accélérer les informations en temps réel en favorisant leur propagation rapide parfois au détriment de leur véracité. Des contenus (images, photos ou messages) parfois manipulés ou erronés peuvent corrompre la crédibilité de l'information : « grâce aux mécanismes de partage, les messages circulent très rapidement d'un abonné à une autre. On n'a pas toujours le temps de vérifier l'information qu'on partage puisqu'il y a le désir d'être parmi les premières personnes à donner l'information » Stéphane, 29 ans. L'enquête explique que l'instantanéité réduit considérablement le temps de vérification de l'information avant sa diffusion et l'absence de distance critique peut favoriser la publication de propos agressifs, discriminatoires ou de haine.

De plus, cette manière de faire transforme profondément les dynamiques de communication et favorise la circulation des discours haineux, frustrants et blessants (capture d'écran de quelques messages haineux). Les réseaux sociaux deviennent des espaces où les réactions émotionnelles immédiates prennent parfois le pas sur la réflexion et le dialogue constructif. Ils sont davantage un terrain où se manifeste de manière rapide et violente la colère, la peur et les tensions sociales. En effet, un message haineux ou discriminatoire peut être partagé, commenté ou relayé par un grand nombre d'utilisateurs en très peu de temps. La visibilité des discours de haine par un large public influence et amène certains individus à adopter des comportements similaires, ce qui amplifie de telles réactions. Leur accessibilité rapide est un facteur clé à cette instantanéité de l'information dans la mesure où chaque individu à travers l'utilisation d'un objet connecté peut capter, partager et commenter l'actualité reçue. Cette virilisation des contenus montre la plupart du temps, un environnement où les informations circulent sans filtre. La combinaison entre vitesse de diffusion et accessibilité à l'information donne aux réseaux sociaux une place de choix dans la propagation des propos haineux.

Ainsi, en facilitant la publication immédiate des contenus discriminatoires, en accélérant leur propagation et en favorisant les réactions émotionnelles collectives, l'instantanéité offerte par les réseaux sociaux contribue à créer un environnement communicationnel où les propos hostiles peuvent se diffuser rapidement et atteindre une plus grande cible. La rumeur et les fausses informations contribuent à renforcer les préjugés et les stéréotypes en attisant les tensions entre différents groupes sociaux. Ces tensions sociales peuvent se manifester de manière rapide et parfois incontrôlée du fait de la vulgarisation rapide de l'information. Les individus sont connectés à des communautés numériques composées d'amis, de collègues ou de personnes partageant des intérêts communs. Les contenus peuvent être relayés à plusieurs personnes simultanément, ce qui accélère considérablement leur circulation. Toutefois, l'anonymat est un autre facteur majeur de l'incitation à la haine sur les réseaux sociaux.

3.1.2. Anonymat et logique de partage émotionnel

L'anonymat constitue l'un des éléments qui explique pourquoi les réseaux sociaux peuvent devenir des espaces propices à la diffusion des discours haineux. En effet, les réseaux sociaux donnent la latitude aux utilisateurs de créer des comptes sans révéler leur véritable identité : « ce n'est pas mon nom que j'utilise sur ma page Facebook, j'utilise un pseudonyme et seuls mes amis savent que c'est moi » Loïc, 35 ans. Ce droit de s'exprimer sous anonymat, sous pseudonyme ou sous une identité fictive peut réduire le sentiment de responsabilité individuelle et encourager des comportements irresponsables. « J'ai plusieurs pages en ligne

et c'est mieux ainsi. Il y a des interventions politique par exemples où je préfère être le plus discret possible » Adamou 43ans. L'anonymat favorise le sentiment de liberté excessive et est une stratégie de protection de son identité (L. Marguet 2023). Ici, les réseaux sociaux offrent la possibilité aux internautes de s'exprimer librement sans qu'on ne sache réellement de qui il s'agit. « Nous sommes en crise post-électorale et ce n'est pas possible de dire n'importe quoi de peur d'être interpellé. C'est pourquoi il est préférable d'intervenir sur les réseaux sociaux de manière anonyme. Cette façon te protège quand même parce qu'on ne peut pas s'empêcher d'intervenir » Mike, 36 ans. Le fait de se cacher derrière son écran offre la latitude aux usagers de dire tout haut ce qu'en face, ils ne sauraient faire. C'est pourquoi le problème de l'interdiction de l'anonymat en ligne se pose davantage.

En intervenant régulièrement sur les réseaux sociaux, les usagers laissent parfois des traces visibles et intentionnelles comme des photos, des images et des commentaires haineux et déshumanisants. Plusieurs exemples sur les réseaux sociaux ont été relevés notamment : « les migrants sont un fléau et devraient être tous expulsés du pays » Moussa, 51ans ou encore « les bamilékes sont des porcs, ils sont nuisibles. On doit tous les chasser de Yaoundé » Nathalie, 41ans. Plusieurs exemples de propos et images haineux sont au quotidien visible sur les médias :

Photos 1 : Quelques discours haineux présents sur Facebook



Sources : Données recueillies sur Facebook le 02/05/2026

De telles images favorisent de nombreuses réactions sur la toile et suscitent des tensions liées à la révolte et à la désinformation. Ces propos ciblent parfois des individus mais surtout des groupes spécifiques comme les bassas/bamilékés/bétis/haoussa. Elimbi Lobé³ a plusieurs fois

³ Elimbi Lobe Abel est connu pour ses prises de position fortes dans le débat public et critiqué pour ses positions jugées provocatrices.

été qualifié sur les médias, d'incitateur à la haine tribale par Nintcheu⁴, Djamen⁵ et Mang⁶ à cause de ses propos discriminatoires au vu de tous à l'égard des bamilékes. Ce dernier (Mang) a même déposé une plainte contre celui-ci au tribunal de première instance de Douala pour apologie du tribalisme et propagation des discours haineux visant directement la communauté bamiléke. Les réactions et les sanctions des pouvoirs publics et des chefs traditionnels Sawa restent attendues pour prôner le dialogue social, éviter la division et protéger l'unité sociale. Mais au contraire, ces derniers ont plutôt légitimé cette tendance haineuse en autorisant la marche « anti-bamilékes » du 07 juin 2026 à Douala au motif de l'autochtonie des chefferies traditionnelles. Peu de temps avant (04 mai 2026), c'était l'avis d'interdiction et de promotion culturelle du « dimanche taro⁷ » par les chefs traditionnels Bassa'a⁸ à Eséka⁹ alors que cette façon de faire symbolise pour beaucoup convivialité, partage, attachement aux traditions et plus encore valorisation du patrimoine culinaire national. De plus, des boutiques et des domiciles de certains commerçants bamilékes ont été incendiés à Zoétélé¹⁰ le 19 mai 2026 pour les chasser de la localité. Des comportements de haine, de jalousie et de barbarie ne cessent de prendre le pas au Cameroun. Les uns et les autres ne s'acceptent plus et la violence devient le maître mot. En effet, la récurrence et la répétition d'images, photos et commentaires violents en ligne diminue l'empathie, transforme la perception des internautes et banalise la haine.

Il est courant de voir sur les réseaux sociaux des propos et des vidéos où on passe le temps à critiquer les bamilékes en particulier. Il y a toujours des gens qui se plaisent à faire circuler des messages pour dire qu'ils sont méchants, égoïstes et ne peuvent pas diriger le pays alors que nous savons tous que ce sont des gens travailleurs et puissants économiquement (Patrick, 27 ans).

Il est ici question de détester quelqu'un et amener les autres à détester l'individu ou le groupe ethnique. L'incitation à la haine dans ce cas consiste à « projeter la haine en soi » sur un bouc émissaire et amener les autres à adhérer à cette pensée. Il s'agit de trouver des mots parfois tronqués, pour justifier son comportement, culpabiliser l'autre, alimenter la peur, la méfiance

⁴ Nintcheu Jean Michel, homme politique, député du littoral est un combattant qui ne cède devant aucune pression du pouvoir.

⁵ Djamen Célestin, homme politique, Président du parti politique Alliance Patriotique Républicaine (APAR).

⁶ Mang Jacques Bertrand est un activiste et entrepreneur connu pour son engagement au sein des partis d'opposition.

⁷ Plat traditionnel emblématique Bamiléke très prisé. Le concept de dimanche taro consiste à se retrouver le dimanche en famille, entre amis ou dans des lieux de détente, pour consommer du taro à la sauce jaune. Il s'agit d'une réappropriation culturelle où les jeunes urbains redonnent la visibilité à un plat traditionnel en l'intégrant dans les pratiques modernes de sociabilité.

⁸ Peuple établie au Cameroun dans la région du littoral, du centre et du sud.

⁹ Ville et commune du Cameroun située dans la région du centre et chef-lieu du département du Nyong-et-Kellé

¹⁰ Zoétélé est une localité du sud Cameroun et le département du Dja-et-Lobo, où de nombreux bamilékes se sont installés depuis de nombreuses années pour mener des activités génératrices de revenus.

et inciter le plus grand nombre à y adhérer. L'objectif est d'exclure et de déstabiliser l'autre afin d'en faire bonne face et en tirer profit. Cette manière de faire favorise le sentiment d'irresponsabilité en encourageant certains usagers des réseaux sociaux, à publier sans gêne des contenus blessants, insultants ou discriminatoires. Ces agissements sont conformes à l'attitude de Bardot (2003) qui incite le rejet de l'autre en utilisant la provocation, le mépris et l'homophobie comme moyen d'expression. Les noirs font aussi face à ces exactions lorsqu'il s'agit d'une différence de couleur de peau, de religion, d'immigration ou d'handicap. De plus, certains groupes utilisent aussi les réseaux sociaux pour la propagande, le recrutement et la coordination des actions collectives afin de rendre leur message plus visible.

Les mouvements radicaux que suscite l'incitation à la haine sur les réseaux sociaux, manipulent les émotions en fragilisant la cohésion sociale. Ces mouvements pour la plupart du temps, défendent des idées extrêmes et parfois hostiles envers certains groupes sociaux. C'est le cas des minorités nationales, ethniques, religieuses ou linguistiques qui sont souvent les cibles récurrentes des discours de haine en ligne. En effet, les groupes radicaux partagent leurs informations à un large public pour toucher rapidement le plus grand nombre. Cette visibilité accrue leur permet de toucher des personnes inespérées mais partageant juste les mêmes convictions. Ceci se fait aussi travers des groupes et des forums comme WhatsApp qui favorisent une communication ciblée entre les individus : « sur Facebook, j'avais simplement cliqué « j'aime » sur un message qui m'avait intéressé et sur l'icône WhatsApp et je me suis retrouvé dans un forum où des messages tribaux sont véhiculés au quotidien » Martial, 31ans. L'informateur révèle que parfois, il est possible d'adhérer à des forums sans le savoir parce que sur le coup de l'émotion, il suffit d'aimer ou de partager un post en ligne pour se retrouver dans des groupes auxquels consciemment, on n'a pas souscrit.

En partageant ses émotions sur les réseaux sociaux, les contenus peuvent être capturés et utilisés contre la personne. En effet, lorsqu'un individu exprime son émotion de joie, de tristesse, de colère ou de solitude en ligne, il cherche même sans s'en rendre compte une forme de compréhension et de soutien.

Quand ma femme m'a quitté, je m'attardais surtout sur les publications qui avaient trait à la méchanceté des femmes, leur égoïsme et leur sens du matérialisme. Je voulais à travers les autres me prouver qu'elle n'en valait pas la peine et je m'intéressais aussi à l'éducation monoparentale car elle m'a laissé avec les enfants (Roland, 42ans).

Il ajoute que :

Tout ce que je voyais sur les réseaux sociaux qui dénigrait la femme attirait mon attention et j'avais toujours envie de commenter, de dire ce que je pense d'elles. C'est comme ça que je me suis retrouvé par hasard dans un forum où

les débats houleux ne contribuaient qu'à dire aux hommes, faites attention aux femmes (Roland, 42ans).

Disons que les espaces en ligne deviennent des lieux où plusieurs individus vivent et ressentent la même chose émotionnellement (souffrances personnelles, problèmes familiaux ou difficultés psychologiques). En réalité, les réseaux sociaux sont conçus de telle sorte que lorsqu'un internaute partage ses émotions, il est progressivement orienté vers des forums sans démarche volontaire. Aussi, des publications d'histoires similaires lui sont davantage proposées en lui suggérant des groupes de discussion ou des communautés actives où il se reconnaît et où il s'exprime librement. Le groupe partage les mêmes frustrations, les mêmes difficultés et mêmes émotions, d'où le sentiment de proximité, de compréhension mutuelle et de repère identitaire. Ces espaces renforcent la polarisation des opinions et deviennent des lieux de consolidation idéologique où les membres se confortent mutuellement dans leurs pensées (Cass Sunstein, 2017). Ils se passent donc des appels à la mobilisation pour consolider leur influence dans l'espace public. Plus l'individu interagit, plus il en reçoit et s'y engage, son environnement numérique se transformant en un espace centré sur ses émotions.

Notons à cet effet que pour créer le profil émotionnel d'un internaute actif sur les réseaux sociaux, chaque action menée est enregistrée à travers le temps passé sur les contenus, les publications faites et interactions sociales. Sa fidélité au groupe, sa dépendance et son désir d'être compris amplifient ses actions et ses engagements en ligne. Ainsi, une combinaison de stratégies est utilisée par les administrateurs de groupes pour insérer des individus dans des forums de manière à les inciter indirectement. Il s'agit d'une influence positive et d'une impression d'intégration involontaire. Le partage en ligne constitue donc une porte d'entrée dans des forums à travers un enchaînement logique notamment : l'expression émotionnelle, les réactions sociales, les suggestions de contenus similaires, l'identification à la communauté et l'attachement au groupe. Les actions sur les réseaux sociaux sont fortement guidées, facilitées et encouragées et semble parfois involontaire. Toutefois, Tsesi (2001) révèle que la haine en ligne exploite et renforce les stéréotypes existants, entravant la capacité des individus visés à exercer pleinement leurs droits. Mais, ce comportement adopté sur les médias sociaux semble impuni.

3.1.3. Sentiment d'impunité

La vitesse de la circulation des informations sur les réseaux sociaux rend difficile l'intervention des mécanismes de régulation. Les plateformes numériques et les institutions chargées de la modération des contenus rencontrent d'énormes difficultés à punir, à identifier et à supprimer rapidement les contenus illicites notamment haineux surtout lorsque ceux-ci

ont déjà été partagés. Les sanctions sont difficiles à appliquer, ce qui limite fortement leur efficacité technique, juridique et économique. Pour faire passer leur message, certains usagers contournent facilement les règles à travers des langages codés, des messages implicites ou des images modifiées. Dans ce sens, un enquête révèle que : « il y a des gros mots forts comme putain, merde, salope... qui sont censurées en ligne. On est parfois obligé de masquer leurs usages en créant de nouveaux mots comme (kilam pour dire tuer) ou juste supprimer certaines lettres (p̃xtain, m̃erde, sal*pe), pour faire passer un message » Daly, 37ans. Notons que les internautes contournent les sanctions en créant de nouveaux comptes ou en changeant d'identité numérique. Les conséquences de cette inefficacité disciplinaire favorisent la banalisation des contenus de haine, la normalisation des propos tribaux et l'augmentation des risques sociaux.

Les plateformes tolèrent parfois des contenus ou interviennent tardivement puisque les modérateurs des réseaux sociaux ne peuvent pas tout contrôler et vérifier : « sur les réseaux sociaux, franchement tout y passe. On se perd à un moment parce qu'on ne sait même plus souvent quelle est la bonne information. Parfois trop de "fake" donc il faut savoir prendre du recul sinon tu risques de t'embourber » Ousmanou, 51ans. De ces propos, il ressort que le trop plein de contenus en ligne ne crédibilise plus toutes les informations qui s'y retrouvent. De nombreux contenus illicites passent entre les mailles du filet. En effet, malgré l'automatisation, gérer des quantités massives de contenus générés par les utilisateurs favorise le sentiment de confusion et rend la vérification manuelle exhaustive voire impossible. Ici, il y a une problématique majeure entre le volume de données ingérable, la désinformation, les contenus détournés et la liberté d'expression puisque la vitesse de propagation des contenus dépasse la capacité d'intervention des institutions. Ces difficultés obligent à repenser les stratégies de modération pour favoriser un espace numérique plus attrayant.

Les contenus polémiques et choquants attirent plus d'attention, génèrent plus de clic et de revenus publicitaires économiquement. Ils deviennent plus rentables même si leur qualité met en exergue le dilemme entre la préservation des revenus ou la protection des utilisateurs. Ici, les influenceurs et créateurs de contenus haineux attirent des audiences massives et génèrent d'important revenus via les publicités. Les sanctionner pourraient entraîner une perte d'audience et une baisse de revenus. Notons que l'enjeu économique repose sur des dynamiques de contenus controversés, grossiers et révoltants, ce qui justifie l'inefficacité partielle des plateformes numériques telles que Facebook, TikTok ou YouTube. Même si les discours haineux fragilisent la cohésion sociale, augmentent les risques de conflits, ils

engendrent des coûts économiques considérables et des bénéfices pour les firmes numériques. Même s'ils peuvent nuire gravement aux individus en favorisant la diffamation ou la haine, ces contenus polémiques, souvent perçus comme de simples phénomènes médiatiques ont un gain caché pour la productivité des plateformes. Le nombre de vues élevé, le temps passé sur les réseaux sociaux et le nombre élevé d'utilisateurs actifs, génèrent des revenus considérables. Ici, plus l'audience est élevée, plus la plateforme engendre des revenus.

3.2. Médias sociaux comme espace d'expression des tensions sociales et politiques

3.2.1. Instrumentalisation politique des identités ethniques

L'incitation à la haine se manifeste sous des formes variées allant des propos explicites à des expressions plus subtiles, souvent amplifiées par les technologies numériques et les dynamiques sociales à travers les mots, les images, les caricatures, les gestes, les symboles et les vidéos. En effet, les discours de haine orale ou écrit, incitent à la violence parce qu'ils ont pour but de déshumaniser, d'intimider, de mépriser ou de rabaisser l'autre. « Ma petite sœur même père même mère, c'est-à-dire que nous sommes sorties du même ventre a épousé un bamiléké et je l'ai rayé de ma carte avec tous ses enfants. Tant qu'elle sera dans ce mariage, elle ne fera plus partie de ma famille »¹¹. De tels propos montrent la haine, le tribalisme et la jalousie contre une communauté. Il est question des comportements discriminatoires constituant une atteinte à la personne humaine ou à un groupe en raison de son appartenance religieuse ou ethnique, sa nationalité, sa race, sa couleur de peau, ses origines et son handicap. Les propos de haine, de racisme ou de xénophobie peuvent également cibler d'autres facteurs comme l'identité notamment l'âge, le sexe ou l'orientation sexuelle. Ces messages de haine sur les médias ne sont pas inoffensifs et ont une porosité avec la vie réelle. Ils nourrissent les préjugés, intimident les minorités et engendrent des sentiments émotionnels comme la peur, l'inquiétude et l'isolement chez les individus vulnérables et marginalisés.

Donner à une catégorie d'individus l'impression que quelque chose ne va pas chez elle, ou qu'elle est différente des autres, des mots et des actes dénigrants susceptibles d'avoir des répercussions sur leur estime de soi tout en favorisant la dégradation de leur santé mentale, les pousse à ne plus se sentir en sécurité au regard des publications illicites accessibles au quotidien en ligne. En réalité, ils sont la cible des stéréotypes et des discours hostiles et notons qu'il ne s'agit pas d'une haine contre une personne, mais envers une communauté toute entière :

¹¹ Propos recueillis sur Cameroun investigation du 17/11/2025 sur YouTube@Fom Tv, émission de 25mn 08s.

Je connais les bamilékés, je ne blague pas avec eux. L'homme "bami"¹² est hypocrite, il est avec toi comme ça, il va te flatter avec 5000frs et quand il va te vendre, il te vend pour un rien. Le "bami" n'est pas dans le jeu, il calcule, il est dans les réunions de secte. A 28ans, il a déjà des millions dans le compte, il prend ça où ? tous les vendredis ils vont à l'ouest pour prendre les chances des autres. On doit les chasser du Cameroun, tous les Ekangs¹³ doivent sortir contre eux. Depuis 45ans du pouvoir, les Ekangs ont eu quoi ? tout pour eux, rien pour les autres. Ils ne peuvent pas parler fort à Sa'a, Ebolowa ou Akonolinga, on va finir avec eux, ils savent !¹⁴

Il est fréquemment question des accusations généralisées parfois exagérées ou déformées, où on attribue à tout un groupe des comportements, des intentions ou des caractéristiques négatives. On passe d'un cas particulier à une généralisation abusive pour inciter les autres à la révolte, à la colère et à la violence. Cette attitude traduit le « eux » contre le « nous » pour marquer l'opposition entre deux groupes perçus comme différents et incompatibles. Dans ce cas, les uns sont présentés comme une menace, un danger ou mieux un problème et les autres comme un exemple. C'est dans ce sens que Emvoutou¹⁵ révèle que :

J'ai conçu et développer le tribalisme pour que Kamto¹⁶ ne passe pas aux élections. J'ai porté le débat sur l'identité pour mener la campagne du RDPC sur les réseaux sociaux afin de gagner les élections de 2018. Les gens ont voté par repli identitaire parce que mon ethnie est une ethnie suprématiste. C'est le jeu de la campagne politique, c'est le jeu des idées politiques.¹⁷

Pour elle, seul le jeu de la manipulation politique pouvait passer en montrant que les bamilékés sont déjà leaders dans tous les secteurs d'activités notamment commerciale, agricole et intellectuelle. Ils détiennent la plupart des entreprises, c'est pourquoi la stratégie était de monter qu'il faut soutenir les "minorités" pour un meilleur équilibre du pays. Il était aussi question de se valoriser en dévalorisant l'autre pour renforcer sa supériorité, son appartenance et sa valeur. Cette enquête montre que les politiciens se servent de leur ethnie pour avoir le soutien électoral. Ils mobilisent leurs communautés avec des discours identitaires qui les opposent aux autres groupes ne favorisant pas les interactions. Ils construisent une identité inclusive qui suscite des tensions, rompt le lien social et fragilise le vivre ensemble. Ainsi, l'incitation à la violence physique ou verbale sur les médias comme la télévision fragilise la cohésion sociale parce qu'elle transforme les relations entre individus en rapports de méfiance, de peur et de colère. En effet, encourager, légitimer ou appeler les

¹² Diminutif du nom bamiléké. Ce sont les ressortissants de l'Ouest du Cameroun.

¹³ Appellation générique du peuple Fang Béti qui est un groupe ethnique bantou localisé en Afrique centrale.

¹⁴ Panel TiTok anti tribalisme au Cameroun, consulté le 4/5/2026.

¹⁵ Emvoutou Marlène est une figure médiatique et controversée au Cameroun pour son engagement dans le football et son ambition politique.

¹⁶ kamto Maurice est un homme politique du MRC, intellectuel engagé, il est un opposant au régime en place.

¹⁷ Propos de Emvoutou Marlène recueillis sur Révolution kamer officiel sur YouTube le 27/2/2026.

autres à poser des actes violents contre un groupe, modifient durablement le fonctionnement de la société puisque les tensions peuvent générer des conflits ouverts.

Il est important noter les nombreuses frustrations dont sont victimes les individus au quotidien. Des égarements de comportements qui enveniment et incitent les populations à la révolte. Décisons par exemple l'audio suivie en ligne, d'un jeune diplômé à qui une autorité municipale refuse carrément de signer ses documents déjà timbrés parce qu'il est bamiléké. Celle-ci précise : « je ne signe pas les gens de l'Ouest et ceux du Nord. Je ne signe pas parce que je ne vous aime pas »¹⁸. Il en est de même pour une étudiante de l'université de Yaoundé 1 qui dit : « j'ai été traitée de sale bassa juste pour avoir défendu une chanteuse sur TikTok. Je n'avais jamais ressenti autant de haine pour quelque chose d'aussi futile ». De tels propos sur les scènes de télévision devraient être punis par la loi mais, rien n'est fait. Créer la division et susciter la haine montrent la gravité et la profondeur du mal dans un pays où on a plus de 250 ethnies. Le Président de la République Paul Biya rappelait que « cette diversité ethnique en soi n'est pas un problème et n'est synonyme ni de l'adversité, ni d'hostilité. C'est lorsqu'elle est exploitée par des individus sans foi ni loi. Par des politiciens sans arguments ni projets que la diversité ethnique devient une menace ».

Notons que cette attitude tribale contre les bamilékés est marquée non seulement par la colonisation (divisions ethniques), la construction de l'État (inégalités régionales, politisation de l'ethnicité) et les dynamiques contemporaines du pouvoir (accès à l'emploi, l'amplification des discours haineux et vie politique souvent influencé par l'appartenance communautaire). La méfiance des uns vis-à-vis des autres, le manque de confiance, la dégradation des interactions sociales et le manque de solidarité favorisent la création des camps opposés, le repli sur soi et le rejet des autres. Des attitudes qui ébranlent le vivre-ensemble et qui vont à l'encontre de la stabilité sociale car, l'autre est perçu comme un ennemi et non comme un semblable. Des conflits qui peuvent diviser profondément les individus parce qu'ils suscitent la haine, la rancune, le sentiment d'injustice et même la rupture du dialogue entre les individus. Ainsi, l'incitation à la haine sur les médias produit une chaîne de conflits qui peut conduire à une crise globale de la cohésion sociale lorsque les tensions ne sont pas régulées.

3.2.2. Manipulation politique et radicalisation des discours

Les médias sociaux sont parfois utilisés pour véhiculer des messages afin d'influencer l'opinion publique. En effet, lorsqu'un politique veut faire passer un message, influencer le peuple ou redorer son image, il fait recours aux différents médias de communication. La

¹⁸ Propos recueillis sur Fred'Nspiration sur Facebook le 27/04/2026.

manipulation, la division, l'opposition des groupes sont des stratégies utilisées politiquement pour déstabiliser et discréditer l'adversaire. Il est par exemple question d'attribuer des comportements négatifs à tout un groupe et de les diffuser régulièrement à la télévision, à la radio ou sur les réseaux sociaux pour les banaliser. Sur le plan politique, il est question de diviser pour mieux régner, mieux contrôler la situation et affaiblir l'opposition. Il faut stigmatiser les autres et les présenter comme dangereux, inférieurs et incapables. En fragmentant la société en groupes distincts, les individus interagissent moins et développent parfois la méfiance. Ici, les individus s'identifient d'abord par leur communauté et trouvent opportun de chercher en priorité leurs intérêts. Des stratégies parfois trompeuses sont ainsi mises sur pied pour conquérir, conserver ou renforcer le pouvoir mettant en scène les émotions. En suscitant davantage la peur, la culpabilité, la haine et les frustrations, les leaders politiques détournent l'attention et orientent facilement le comportement des individus pour empêcher la compréhension objective des enjeux.

Contre l'instrumentalisation anti-bamiléké organisée par la communauté Bété, une internaute dit sur les réseaux sociaux :

Il n'y a ni route, ni eau, ni électricité au Cameroun et on accuse les bamilékés ? ce sont les bamilékés qui occupent ces postes ministériels ? mes frères doivent arrêter leurs bêtises là et prendre conscience que nous avons été incapables à plusieurs niveaux. La misère règne dans le pays et chaque jour des enfants meurent dans le désert à la recherche d'une vie meilleur parce que rien n'est fait pour les jeunes. Nous savons juste chercher les femmes, dormir dans les hôtels de luxe, rouler dans de grosses voitures pendant que le peuple bamiléké réfléchit comment avancer.¹⁹

Pour celle-ci, il faut voir la réalité en face et laisser de côté les polémiques inutiles et les jalousies qui ne font pas avancer le pays. Dans le même sens, Essomba²⁰ s'exprime sur sa page Facebook : « est-il possible qu'une communauté camerounaise disparaisse politiquement de son territoire parce que submergée par les allogènes ? la réponse est non car se serait très clairement une colonisation interne qu'aucune communauté ne peut accepter. Elle agira par violence. Il est donc important pour les allogènes de mettre de l'eau dans leur vin, car leur idéologie n'est pas réaliste au Cameroun ». Bayebeck²¹ affirme pour sa part que : « il faut apprendre le modèle bamiléké pour se développer au Cameroun »²². Il pense que la transformation personnelle est la véritable clé du développement. Pour lui, l'appel à l'émotionnel plutôt que la réflexion endort le sens critique des individus en donnant accès à

¹⁹ Propos recueillis sur Facebook, Le CAMEROUN c'est le CAMEROUN, du 10/06/2025.

²⁰ Essomba Dieudonné, chroniqueur et analyste politique, il est régulièrement invité sur les chaînes de télévision

²¹ Bayebeck Jean est une figure politique critique du système en place et défend des positions très tranchées sur les institutions.

²² Equinoxe Tv sur YouTube du 18 octobre 2024.

l'inconscience pour y implanter des idées, des désirs, des peurs et des pulsions. Il est question de maintenir les individus dans l'ignorance, faire en sorte que les individus soient incapables de comprendre la réalité, les encourager à rester dans la médiocrité, la vulgarité et la bêtise. De plus, en faisant circuler des contenus haineux viraux sur les réseaux sociaux, la violence est plus accessible et acceptable dans l'attitude des uns et des autres. La manipulation devient ainsi une stratégie politique dans la persuasion et la discréditation des adversaires. Il s'agit pour le politique de créer des problèmes et de proposer des solutions ; c'est à dire créer par exemple une situation pour susciter les réactions du public. Les individus réagissent pour la plupart de manière prévisible en fonction des informations données. En effet, ce qui est dit et montré au quotidien influencent l'opinion des autres et peut porter atteinte à la personne humaine puisque le système politique détient un grand contrôle et pouvoir sur les individus que les individus eux-mêmes.

Pourtant, la démocratie repose sur des informations libres et fiables, ce que la manipulation politique compromet puisqu'elle amplifie les discours extrêmes. La radicalisation dans les propos politiques laisse percevoir la polarisation et parfois l'agressivité des leaders dans le but d'attirer l'attention et de favoriser leur visibilité. En effet, l'incitation à la haine perceptible sur les médias sociaux se caractérisent par l'adoption des positions rigides et de plus en plus extrêmes. Les adversaires ou mieux les concurrents sont perçus comme ennemis. À cet effet, des affrontements et la perte du respect sont fréquents dans les débats télévisés où tout compromis est presque rejeté. « La période de crise politique que nous vivons au Cameroun favorise des débats intenses, vénéneux et hostiles entre les panélistes. Certaines prises de position radicales suscitent parfois des conflits sur les médias » Gérôme, 45ans. Des propos insultants et dégradants lors des débats électoraux par exemple ont incité à la haine et à la violence dans le but de la conquête du pouvoir. Ce qui a favorisé le manque de dialogue constructif, la disparition des consensus et le climat social tendu.

Des bagarres, des rivalités, des désaccords, des stéréotypes et parfois des affrontements violents ont souvent été visibles pendant des émissions télés des grands débats politiques. C'était le cas pendant l'émission de Canal Presse sur Canal 2 International, lorsque Bessala²³ justifie l'exclusion des bamilékes du pouvoir. Allons plus loin en mentionnant l'émission « Libre Expression » sur Info Tv et « Tout Clair » sur LTM où, on peut souvent voir des

²³ Bessala Valère est un homme politique et un acteur du discours de rupture générationnelle.

adultes comme Elimbi Lobe, Messanga Nyamding²⁴ et Owona Nguini²⁵, avancer des propos outragés et mettre mal à l'aise les panélistes parce qu'ils n'ont pas le même point de vue politique. Lorsque ce dernier affirme par exemple que « la succession fait partie d'une logique biologique »²⁶, des tensions, des cris et des insultes ont été visibles sur la scène télé. Il en est de même des attitudes de Cabral²⁷ ou de Rifoe²⁸ qui incitent parfois des tensions, des bagarres sur la scène publique ou des séparations en queue de poisson ; ce que Tsafack²⁹ et Bidjang³⁰ rappellent en disant qu'en politique, tous les coups sont permis.

Photos 2 : Attitudes des panélistes lors des débats politiques sur les médias sociaux



Sources : Données recueillies sur Facebook le 18/04/2026.

En réalité, la radicalisation perçue dans les discours politiques transforme le débat démocratique en confrontation hostile. Il faut noter qu'en divisant la société et en légitimant des propos extrêmes, la radicalisation des opinions est une menace de la cohésion sociale et de la stabilité politique. Notons que les médias sociaux rassemblent les individus qui ont des points de vue opposés bien que la différence d'opinions entraîne des échanges antinomiques et des tensions parfois violentes. Toutefois, la recrudescence des propos haineux sur la scène publique reflète la diminution du choc moral, la légitimité apparente et la banalisation du phénomène.

²⁴ Messanga Nyamding Jean Emmanuel est un acteur de la politisation des universitaires dans l'espace public et critiqué pour son alignement politique.

²⁵ Owona Nguini Mathias Éric est proche du pouvoir en place, analyste politologue des médias, il est critiqué pour ses positions parfois controversées.

²⁶ Libre expression, info Tv Cameroun, consulté le 3/5/2026.

²⁷ Cabral Libii, député et président du PCRN, se présente comme opposition républicaine mais est parfois accusé de proximité tactique avec certaines élites politiques du pouvoir en place.

²⁸ Rifoe Patrick, considéré comme un porte-voix médiatique du pouvoir, il est visé par des critiques et même des plaintes politiques pour certaines déclarations jugées graves comme exemple : propos sur un coup d'État en cas de victoire de l'opposition.

²⁹ Tsafack Jonas, blogueur et activiste politique sur Facebook, il est accusé d'avoir des propos clivants, parfois hostiles à certaines communautés.

³⁰ Bidjang Bruno défend les positions du pouvoir en place et est souvent accusé de propagation de fausses nouvelles.

3.2.3. Banalisation du tribalisme

La banalisation du tribalisme peut être analysée comme un processus social où des discours, des pratiques ou des représentations discriminatoires fondées sur l'appartenance ethnique deviennent ordinaires, tolérés, voir légitimés dans certains contextes. En effet, la recrudescence des propos haineux sur les médias participe moins d'une acceptation unanime que d'un processus de banalisation progressive, marqué comme reconfiguration des normes. Notons que normaliser le tribalisme met en exergue les attitudes banalisées, les discours légitimés, les manières de faire et d'agir fondées sur l'appartenance ethnique au sein de la société. Ces comportements sont visibles autant à la télévision que sur les réseaux sociaux quand il est question d'adhérer à une opinion du fait du groupe d'origine et des préférences ethniques. Interpeler ses frères à prendre position et à soutenir l'opinion émise par les siens même si elle n'est pas en droite ligne avec la réalité. Il faut d'abord adhérer parce que l'idée est émise par l'un des miens, ensuite défendre par égoïsme et égocentrisme. En effet, la normalisation du tribalisme intervient lorsque des postures et des manières de faire hostiles ne choquent plus l'ensemble des individus et deviennent plutôt normale. En réalité, les propos blessants sur les réseaux sociaux sont partagés, appréciés et animés au lieu d'être sanctionnés, réprimandés et/ou supprimés.

Ce qui autrefois était interdit et sanctionné est de plus en plus toléré et accepté dans la société aujourd'hui. On pourrait même dire que « l'anormal devient normal et le normal, anormal » Fatimé, 29ans. En effet, les blessures, les injustices, les exactions et les tensions sont de plus en plus permises et tolérées au sein de la société où tout semble aller de travers. Ce qui favorise la propagande de la haine en ligne et encourage une liberté d'expression qui rime avec mépris, insultes, frustrations et violence. Rien n'est réellement dit, ni fait pour éradiquer de tels comportements hostiles qui ne sauraient favoriser le développement. Pourtant, il existe des textes, de lois et des sanctions qui mettent en garde tout incitateur à la haine et à la violence mais, la réalité est toute autre quand il s'agit de leur application qui tarde toujours à être effective. Aussi, « certains leaders politiques profitent de leur autorité pour influencer l'opinion publique. C'est le cas de Méka³¹ qui très souvent sur les médias publics, intimide la population de par ses propos radicaux et tribaux » Jeannette, 60ans. Il en ressort que des responsables utilisent parfois leur position privilégiée pour influencer le choix des autres, ils usent de leur pouvoir pour marginaliser leurs semblables et les contraindre à adhérer à leur point de vue.

³¹ Méka André Luther est un chroniqueur politique du pouvoir en place. Il incite à travers ses propos à des tensions sur scène publique et défend corps et âme les idéologies de son parti politique.

Dans le contexte de compétition électorale, de crise ou de fragilité institutionnelle comme c'est le cas actuellement au Cameroun, des stratégies politiques de positionnement telles que simplifier les problèmes complexes, accuser un groupe d'être responsable des difficultés quotidiennes sont mises sur pied afin de consolider la base électorale. « Les tensions entre les groupes détournent l'attention sur les problèmes qui minent la société comme le chômage, la criminalité et la dépravation des mœurs » Boubakari, 33ans. Il est question de détourner les regards, de distraire les populations et de diviser pour mieux faire asseoir son autorité :

L'incitation à la haine n'est rien d'autre qu'une stratégie politique pour faire croire aux camerounais que l'autre est un danger pour lui. Ce qui n'a pas de sens car, regardons le nombre de mariage mixte au Cameroun. Dans plusieurs familles aujourd'hui, il y a au moins un mariage mixte, ce qui explique le brassage culturel et le vivre ensemble. Notre véritable problème est le manger ensemble et nous le savons tous (Rosaline, 48ans) !

L'enquête montre au regard du brassage culturel et des mariages interethniques que le vivre ensemble est une vertu au Cameroun. De plus en plus d'individus s'unissent au quotidien sans tenir compte des origines, de la tribu ou de l'ethnie. Les individus dans l'ensemble s'aiment et s'acceptent ; seule une minorité de personnes sont des incitateurs de haine et de conflits pour mieux se positionner et bénéficier des ressources. Le recours aux propos haineux qui choquent, qui attirent les médias pour faire le "buzz" et détourner l'attention du public est un choix stratégique multidimensionnel. Pour lui, le problème se situe autour de la répartition des biens et des richesses. Le choix du tribalisme pour accéder ou se maintenir au pouvoir est une stratégie majeure pour les élites d'avoir accès aux ressources, aux opportunités économiques et de privilégier leur groupe dans les nominations administratives. Cette logique de clientélisme, de favoritisme et d'exclusion est une façon d'entretenir les divisions pour éviter des contestations unifiées afin de sécuriser un réseau de loyauté.

Même si le regroupement des identités ethniques renforce le clivage identitaire, il est important de noter que la diversité culturelle et les politiques d'unité nationale restent limitées. En effet, le tribalisme reste dangereux au regard des conflits ethniques engendrés, de la fragmentation sociale, de l'affaiblissement de l'État et du frein au développement durable. À travers la radicalisation, la méfiance et la violence que le tribalisme alimente, celui-ci constitue une dérive et un allié de destruction de la cohésion sociale et du vivre ensemble. Le sentiment d'injustice, de domination et de frustrations sociales croissantes affaiblit la légitimité de l'État en renforçant une crise de confiance institutionnelle. Ce phénomène social ne se contente pas seulement de diviser mais, il restructure les relations sociales et humaines autour de l'exclusion parce que chaque groupe développe des représentations négatives des autres. Il

s'agit d'un jugement basé sur l'origine et non sur les compétences alors que le développement prône le mérite, l'union et la loyauté. Ainsi, le tribalisme perturbe donc la croissance durable sur les plans politiques et socioéconomiques car, la corruption, les détournements des ressources, la baisse des innovations et les inégalités sociales remplacent les logiques du mérite et de l'intérêt général.

3.3. Responsabilité individuelle comme levier contre les discours haineux

3.3.1. Prise de conscience individuelle et éducation aux médias sociaux

En examinant comment des pays comme l'Allemagne, le Canada ou les États-Unis parviennent à équilibrer la liberté d'expression avec l'interdiction de la propagande haineuse, trois instruments indispensables ont été relevés pour modérer et lutter contre les discours de haine au Cameroun. L'interpellation de tous notamment des auteurs des discours haineux, des passifs et des relayeurs est essentielle et s'inscrit dans une logique de responsabilité collective et de la prise de conscience. En effet, lorsqu'un propos discriminatoire est ignoré au sein de la société, il tend à s'inscrire dans la normalité sociale car, ce qui n'est pas contesté finit par être accepté. Le fait d'interpeller les individus, c'est-à-dire d'évoquer leurs comportements violents, de les dénoncer et de les questionner permet de détruire et d'éradiquer cette normalité. Notons que l'interpellation permet aux individus de reconnaître les effets néfastes des discours haineux, souvent sous-estimés et apparemment anodins. « Si les individus ne sont pas interpellés et sensibilisés, le phénomène de haine ne s'arrêtera pas. Il est important de faire comprendre aux uns et aux autres qu'ils sont tous appelés à s'accepter et à vivre ensemble » Mana, 50ans. Cette interpellation nécessite une approche fondée sur le dialogue et la pédagogie afin de favoriser une prise de conscience réelle et durable.

De plus, la prise de conscience individuelle est un levier important pour éradiquer les comportements de haine, construire la cohésion sociale et favoriser les dynamiques du progrès durable. Il est question pour chaque individu de détecter les manipulations identitaires, de refuser l'instrumentalisation du tribalisme et d'adopter des comportements plus inclusifs en acceptant les autres. À cet effet, il est important que les individus prennent conscience que le relai des contenus haineux sur les médias sociaux amplifie les tensions et les divisions. Cette prise de conscience passe essentiellement par le refus du partage de tous propos discriminatoire, insultant et choquant. Le changement de comportement individuel favorise sur le terme un changement de comportement collectif ou social et renforcera ainsi le vivre ensemble. En déconstruisant les préjugés vis-à-vis de l'autre, l'individu élargie son "nous ethnique" aux "nous national". La promotion des valeurs communes comme la tolérance, le

respect et le dialogue permet ainsi de freiner la propagation de la haine sur les médias sociaux et de briser sa normalisation. Ceci dans le but de la construction d'une société plus cohésive et pacifique.

Enfin, l'éducation aux médias est un outil essentiel contre la montée des propos haineux puisqu'elle permet de former les individus à comprendre, analyser et éviter la propagation des contenus illicites sur les médias sociaux. Cet instrument permet aux individus de développer l'esprit critique dans un environnement numérique marqué par l'abondance des informations et l'exposition à des contenus violents. Cette éducation aux bons usages des médias sociaux amène les individus à interroger leurs sources, à identifier les intentions derrière les messages véhiculés et distinguer l'information de la manipulation. Aussi, l'éducation des individus aux usages rationnels des médias permet de comprendre les mécanismes de fabrication, de contextualisation, de diffusion et de vérification de l'information afin qu'ils soient moins vulnérables à la manipulation. Elle réduit ainsi l'influence des représentations stigmatisantes, discriminatoires et tribalistes vis-à-vis de la diversité ethnique, linguistique et culturelle. Toutefois, l'éducation aux médias permet de développer l'esprit critique des individus, de déconstruire les discours tribalistes et de comprendre la propagande. Le respect des différences et la diversité culturelle renforcent la cohésion sociale et le vivre ensemble.

3.3.2. Régulation institutionnelle

La responsabilité institutionnelle renvoie à l'engagement actif de l'État, des institutions publiques, des médias et des organisations sociales comme l'école à prévenir, encadrer et sanctionner les dérives, les discriminations et les abus. Cette responsabilité met aussi en exergue leurs obligations à garantir le respect des droits fondamentaux des individus, à réguler les espaces d'expression et à protéger les individus contre les violences symboliques et discursives. Il est question de surveiller les contenus médiatiques, d'encourager des comportements éthiques sur la scène publique et de punir les dérives (B. Nicaud, 2023) comme c'est le cas en Europe. Bardot a par exemple été condamnée à six reprises entre 1997 et 2008 pour incitation à la haine raciale. Ses propos visaient principalement l'islam, l'immigration, et l'abattage rituel. Elle avait écopé en 2004 une amende de 5000 euros pour son livre *un cri dans le silence*, qualifiant les homosexuels de « phénomènes de foires, dénonçant un débordement islamique et traitant les Réunionnais d'autochtones aux gènes sauvages ». L'application de telles sanctions influenceraient certainement le comportement des uns et des autres.

Notons dans notre contexte qu'il existe plusieurs lois, amendes et peines judiciaires existent autour de l'incitation à la haine, des violences, des discriminations et des diffamations mais, le véritable problème est leur application. En effet, il existe un réel décalage entre les textes établis et leur application absolue, parfois inégale ou sélective ; ce qui s'apparente au sentiment d'impunité. En réalité, les décisions sont prises mais, leurs applications tardent parfois à être effective et plus encore à être équitable. Pourtant, il est important que tous les incitateurs de haine, sans distinction de classe sociale, soient sanctionnés au même titre. De plus, il est presque rare de voir des individus, auteurs de propos haineux, être condamnés publiquement pour servir d'exemple aux autres.

Parce que la banalisation du comportement haineux s'amplifie au Cameroun, il est temps que les institutions de régulation se réveillent pour jouer leur rôle de régulateur. En effet, la nécessité de promouvoir des comportements éthiques se fait davantage ressentir pour l'accès au développement. Il revient de ce fait aux institutions publiques de protéger la cohésion sociale, les droits fondamentaux des individus et l'ordre public à travers, le respect et l'application du code pénal et des lois sur la cybercriminalité malgré leur complexité. La mise sur pied des organes de régulation dans le but de surveiller, contrôler, encadrer et sanctionner les contenus haineux diffusés. Ainsi, la prévention et la sensibilisation aident à lutter contre les stéréotypes et les préjugés tout en appelant à la responsabilité citoyenne. Toutefois, les institutions publiques restent confrontées non seulement à la difficulté à contrôler certains médias notamment Internet et les réseaux sociaux (L. Marguet, 2023), mais aussi aux lenteurs des procédures judiciaires, à l'instrumentalisation politique des lois et au manque de moyens techniques.

Conclusion

Au terme de cette analyse, il était question de montrer comment les médias sociaux sont-ils devenus des terrains fertiles et propices à la haine ? les résultats de l'enquête qualitative illustrent l'hypothèse selon laquelle pour se maintenir au pouvoir, le politique incite parfois les populations à la haine, au tribalisme, au favoritisme et à la radicalisation des opinions. Ceci s'explique dans un premier temps par la théorie des mobilisations numériques qui dévoile que les médias sociaux sont fréquemment des espaces d'accusations généralisées parfois exagérées où, on attribue à tout un groupe des caractéristiques négatives, des comportements ou des intentions malsaines pour les dénigrer et inciter à la révolte, à la colère et à la violence. Dans un second temps, la théorie du tribalisme montre que la manipulation, la division, l'opposition des groupes sont des stratégies utilisées politiquement pour déstabiliser

et discréditer l'adversaire. Enfin, la théorie de la responsabilité individuelle favorise l'interpellation de chacun, la sensibilisation et la prise de conscience dans le but de reconnaître les effets néfastes des discours haineux, souvent sous-estimés, de développer l'esprit critique, d'interroger les sources des messages véhiculés et de distinguer l'information réelle de la manipulation ; ceci dans le but de refuser l'instrumentalisation du tribalisme et à adopter des comportements plus inclusifs. Ces résultats permettent donc de valider l'hypothèse émise.

Références bibliographiques

BARDOT Brigitte, 2003, *Un cri dans le silence*, Éditions du Rocher, 170 p.

BENEDEK Wolfgang et KETTEMANN Matthias, 2014, *Liberté d'expression et Internet*, Hors Collection, Conseil de l'Europe, 190 p.

CASS Sunstein, 2017, "Republic: Divided Democracy in the age of social media", *Princeton University Press*, p.328-336. <https://doi.org/10.24926/26390742./26390742.1222>.

CASTELLS Manuel, 2012, "Networks of Outrage and Hope: Social Movements in the Internet Age", *Hal Open Science*, Polity Press, n°2, 346 p.

HABERMAS Jurgen, 1992, « L'espace public, 30ans après », *Quaderni*, n°18, automne, les espaces publics, p.161-191. <https://doi.org/10.3406/quad.1999.977>.

HOEBEKE Stéphane et MOUFFE Bernard, 2005, *Le droit de la presse : presse écrite ; presse audiovisuelle, presse électronique*, Bruxelles : Academia-Bruylant, 873 p.

LEVY Pierre, 2002, *Cyberdémocratie*, Paris, Odile Jacob, 283 p.

MARGUET Laurie, 2023, « La complexité du dispositif juridique contre la haine en ligne », *Cahiers Droit, Sciences et Technologies*, p.111-134, <http://journals.openedition.org/cdst/7128>.

MUGGLIN Léonie, EFIONAYI Denise, RUEDIN Didier et D'AMATO Gianni, 2022, *Racisme structurel en Suisse : un état des lieux de la recherche et de ses résultats*, (SFM Studies 81), Forum Suisse pour l'Étude des Migrations et de la Population (SFM), Unine, Université de Neuchâtel, 56 p., <http://www.unine.ch/sfm/fr/home.html>.

NICAUD Baptiste, 2023, *Les discours de haine*, Edition Mare et Martin, Collection droit privé et sciences criminelles, 210 p.

NOUËT Clotilde 2022, « La liberté d'expression : une liberté privée, politique ou sociale ? », *Revue de Métaphysique et de Morale*, vol. 4, n°116, p.457-475.
<https://doi.org/10.3917/rmm.224.0457>.

OBERDORFF Henri et ROBERT Jérôme, 2010, *Libertés fondamentales et Droits de l'homme : textes français et internationaux*, Paris, LGDJ, 864 p.

SYLLA Lanciné, 1981, « Le tribalisme, stratégie de participation au pouvoir dans les États africains (de la démocratie médiatisée à l'illusion démocratique) », *Annales de l'Université d'Abidjan*, Série D : Lettres, vol.14, p.7-24.

TAJFEL Henri and TURNER John, 1979, "An integrative theory of intergroup conflict", *In Austin and Worchel (Eds.), The social psychology of intergroup relations*, Monterey, CA: Brooks/Cole, p.33-47. <https://doi.org/10.1093/oso/97801992694464.0005>.

TSESIS Alexander, 2001, « La haine dans le cyberspace : Réguler les discours de haine sur Internet », *San Diego Law Review*, vol. 38, p.817-854.

Annexes : tableaux des enquêtés

N°	Noms et Prénoms	Date, lieu entretien et sexe	Âge	Qualité	Thèmes abordés
1	Adamou Oumarou	17/02/26, Bamyanga, M	43	Scolarisé	1-Représentations sociales des discours haineux
2	Biyimi Stéphane	21/02/26, Baladji, M	29	Scolarisé	
3	Bolono Martial	12/03/26, Centre commercial, M	31	Scolarisé	
4	Bouldai Mana	18/03/26, Centre commercial, F	50	Scolarisée	
5	Chandaye Rosaline	19/02/26, Baladji 1, F	48	Scolarisée	
6	Douglola Loic	12/03/26, Centre commercial, M	35	Scolarisé	2- Manifestations et propagation sur les médias
7	Evina Patrick	21/02/26, Gare voyageur, M	27	Scolarisé	
8	Evoundou Gérome	08/02/26, Balagji 2, M	45	Scolarisé	
9	Fakissi Mike	29/03/26, Bantail, F	36	Scolarisée	3-Instrumentalisation politique
10	Haman Dalyl	19/02/26, Bamyanga, M	37	Scolarisé	
11	Kemké Jeannette	8/02/26, Baladji 2, F	60	Scolarisée	4- Effets sur les populations
12	Latifa Fatimé	16/03/26, Centre commercial, F	29	Scolarisée	
13	Massoma Roland	08/01/26, Petit marché, M	42	Scolarisé	5- Éducation aux médias et responsabilité individuelle
14	Misima Ousmanou	06/02/26, Baladji 1, M	51	Scolarisé	
15	Sanda Boubakari	08/01/26, Petit marché, M	33	Scolarisé	
16	Salama Léa	23/03/26, Dang, F	41	Scolarisée	
17	Tchifo Jonas	11/02/26, Baladji 2, M	56	Scolarisé	
18	Vondou Michel	12/03/26, Centre commercial, F	36	Scolarisé	